Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTERE DE L'AGRICULTURE,
DE L'ALIMENTATION, DE LA PECHE ET DES AFFAIRES RURALES

DIRECTION GENERALE DE L'ALIMENTATION **Sous-direction de la Qualité et de la Protection des Végétaux** Bureau de la Santé des Végétaux Adresse: 251, rue de Vaugirard 75 732 PARIS CEDEX 15 Dossier suivi par: Denis FERRIEU Tél.: 01.41.73.48.04 Fax.: 01.41.73.48.40 Réf. interne: Fiche de vie n° G 30	**NOTE DE SERVICE** **DGAL/SDQPV/N2004-8082** **Date: 16 MARS 2004** Classement: ON 321

Le Ministre de l'agriculture,
de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales
à

Date de mise en application:	immédiate
Abroge et remplace:	- Note de service DGAL/SDPV/96 N° 8063 du 19/03/1996 point 2) - Note de service DGAL/SDPV/96 N° 8231 du 22/11/1996 point 5) - Note de service DGAL/SDPV/97 N° 8108 du 28/05/1997 point 3) - Note de service DGAL/SDPV/99 N° 8083 du 04/06/1999
Complète:	- Note de Service DGAL/SDQPV/2002-8133 du 24/09/2002: «Regulations relating to plants and measures against pests of 01/12/2000» - Lettre Ordre de Service 04-034 du 11/04/2003: «Dispositions réglementaires provisoires relatives aux mesures contre le Phytophthora ramorum».
🗐 Nombre d'annexes:	
Degré et période de confidentialité :	

Rubrique: Export

Objet: Réglementation phytosanitaire NORVEGE

Bases juridiques:
EPPO summaries of phytosanitary regulations 2003-03 (55 pages)
Act on seeds of 04/12/1970
Act on soil of 12/05/1995
Act on plant health of 23/06/2000
Regulations relating to plants and measures against pests of 01/12/2000

MOTS-CLES: Exigences phytosanitaires, réglementation, NORVEGE, Export

Résumé: Diffusion de nouvelles exigences phytosanitaires dans le cadre de la délivrance des certificats phytosanitaires pour l'exportation de végétaux et produits végétaux à destination de la Norvège.

Les textes cités sont diffusés par courrier aux Directions Régionales de l'Agriculture et de la Forêt / Services Régionaux de la Protection des Végétaux.

Je vous saurais gré de bien vouloir me faire connaître les éventuelles difficultés rencontrées dans la mise en ouvre de ces instructions.

Le sous-directeur de la Qualité et de la Protection des Végétaux

Hervé DURAND

Destinataires	
Pour exécution: -Les Chefs de S.R.P.V. -Les Chefs de S.P.V. (DOM)	Pour information: -MM. les I.G.A. -MM. les préfets de Région -MM. les préfets de département -les D.R.A.F. -les D.A.F. (DOM)